opusdei.org

Développement chronologique de la cause de canonisation

12/12/2012

Le 6 octobre 2002, la cause de saint Josémaria Escriva, fondateur de l'Opus Dei, a été clôturée lors de la solennelle cérémonie de canonisation célébrée par sa sainteté Jean Paul II. En ne nous appuyant que sur les documents et les actes officiels, nous allons revoir les principales dates de l'histoire de ce processus canonique.

1) Préparation

2 février 1978 : date du premier document de la Cause de canonisation du fondateur de l'Opus Dei. Il s'agit de la nomination du postulateur, mgr Flavio Capucci. Le mandat est signé par mgr Alvaro del Portillo, qui était alors le président général de l'Opus Dei (*) ; le 7 février 1978, ce mandat reçut le nihil obstat de la Congrégation pour les causes des saints. Dans un rescrit très bref de la Congrégation, — signé par le secrétaire, son excellence, mgr Giuseppi Casori et par le promoteur général de la Foi, père Gaetano Stano, OFM Conv. — on attribue pour la première fois à mgr Escriva de Balaguer le titre de Serviteur de Dieu.

La nomination du postulateur n'est pas le début de la Cause. Elle signifie que les acteurs (le Président général avec ses conseils, dans ce cas précis) estiment être en mesure d'en

demander l'ouverture, le moment venu, à l'autorité ecclésiastique compétente. C'est à cette fin qu'ils désignent la personne — le postulateur — qui s'occupera de promouvoir et de suivre les différents pas de la cause. La prémisse indispensable au démarrage est la démonstration de l'existence d'une solide renommée de sainteté et de l'actualité de la cause — à savoir, son intérêt ecclésial. Par conséquent, la première tâche du postulateur est de recueillir la documentation nécessaire à cette fin.

14 février 1980 : le postulateur envoie au cardinal Ugo Poletti, vicaire de sa sainteté pour la ville de Rome, où est décédé le serviteur de Dieu, le *supplex libellus*, pétition formelle de l'introduction de la cause. En même temps, il lui remet une série de volumes qui documentent, aussi bien la profondeur et l'extension de la

renommée de sainteté du fondateur de l'Opus Dei, que l'intérêt d'un grand nombre de Pasteurs et de fidèles du Peuple de Dieu pour la cause. Concrètement, il s'agit de :

- un recueil de plusieurs témoignages d'ecclésiastiques espagnols ayant fréquenté mgr Escriva de Balaguer, de longues années durant, lorsqu'il était en vie et faisant foi des vertus qu'ils ont appréciées chez lui;
- deux recueils avec un échantillon de quelques centaines de milliers de lettres de postulation de personnalités ecclésiastiques (69 cardinaux, 241 archevêques, 987 evêques, 41 supérieurs d'ordres et de congrégations religieuses) et civiles (chefs d'état ou de gouvernement, représentants du monde de la culture et de la science) qui, avec des gens des cinq continents, de toutes les conditions sociales, dont plusieurs non catholiques, demandent

l'ouverture de la cause. La lettre de postulation que le cardinal Albino Luciani, Patriarche de Venise à l'époque et futur pape Jean Paul 1er, écrivit **le 23 mars 1976** ainsi que celle de la Conférence épiscopale du Lacio, datée du **13 avril 1978**, sont spécialement significatives.

- Deux recueils de 800 pages chacun, de témoignages de la renommée de sa sainteté en vie et après sa mort.
- Un recueil de 672 pages, de1.500 lettres sur les 10.000 reçues, à partir de la date de la mort de mgr Escriva de Balaguer et jusqu'en décembre 1978 (date de la composition de ce ouvrage). Ce sont des récits de faveurs spirituelles et matérielles attribuées à son intercession. Depuis, et jusqu'à aujourd'hui, la Postulation a reçu à peu près 120.000 récits de faveurs, parmi lesquelles on compte 48 guérisons extraordinaires tout à fait documentées.

Au supplex libellus étaient joints les Articles du Postulateur, à savoir l'exposé systématique (450 pages environ) de la vie et des vertus du Serviteur de Dieu. Il s'agit de l'ensemble des thèses que la Postulation prétend développer tout au long de la tenue du processus.

15 mars 1980 : le cardinal Ugo Poletti,« convaincu, en conscience, de son extraordinaire actualité ecclésiale », demande au pape son nihil obstat pour pouvoir initier formellement la Cause du fondateur de l'Opus Dei.

5 février 1981 : le pape Jean Paul II confirme la décision du Congrès extraordinaire de la Congrégation pour les Causes des saints (30 janvier 1981), prise après avoir reçu le nihil obstat de la Congrégation pour la Doctrine catholique, et autorise le cardinal vicaire à décréter l'introduction de la Cause.

2) Procès sur la vie et les vertus

19 février 1981: le cardinal Poletti publie le décret d'introduction, cinq ans et huit mois après le décès du serviteur de Dieu, le règlement de la Congrégation (tit. II, art. 5, n° 4) établissant qu'on ne peut introduire une cause qu'après cinq ans révolus après le décès. Ce décret établit que la séance d'ouverture aura lieu le 12 mai . Quelques jours avant (le 6 mai), le cardinal Poletti signe le décret de nomination des membres du tribunal.

26 février 1981 : le postulateur nomme le révérend père Benito Badrinas Amat, vice-postulateur pour l'Espagne. Sa nomination est ratifiée par la Congrégation pour les causes des saints le 26 mars .

12 mars 1981 : le postulateur, compte tenu que presque 80% des témoins qu'il veut appeler à devant le tribunal sont de langue espagnole, demande que la Congrégation des saints autorise l'institution d'un tribunal, parallèle et autonome, à la Curie archi-diocésaine de Madrid. La Congrégation donne son accord le **14 mars** . C'est avec ce document que la Cause reçoit pour la première fois le nom de « Romana et Matriten. », spécifiant qu'il s'agit de deux procès æque principales.

28 mars: selon les normes alors en vigueur, la Congrégation envoie au cardinal Poletti et au cardinal Enrique y Tarancón, archevêque de Madrid, les interrogatoires des témoins et les instructions pour le fonctionnement des tribunaux.

13 mai 1981 : le vice-postulateur demande à l'archevêque de Madrid le commencement du procès. Le 16 mai , le cardinal Enrique y Tarancón en décrète l'ouverture, désigne les membres du tribunal et convoque sa première séance le 18 mai .

La première séance du procès romain eut lieu le **12 mai 1981** et la dernière, le **6 novembre 1986** : cinq ans et demi, avec 374 séances (on compte 980 séances pour les deux procès). On interrogea 26 témoins, parmi lesquels, 3 cardinaux, 2 archevêques, l évêque, 11 prêtres, 9 laïcs, dont 3 n'étaient déjà plus membres de l'Opus Dei.

Voici les moments les plus significatifs à retenir de l'instruction de ce procès romain :

- 13 octobre 1981 : publication de l'édit du cardinal vicaire pour que soient recueillis les écrits du Serviteur de Dieu (un document analogue fut publié aussi à Madrid, le 3 décembre 1981) .
- 10 mai 1982 : Mgr Alvaro del Portillo est autorisé à déclarer comme témoin, bien qu'il ait été le confesseur du Serviteur de Dieu durant 40 ans. On insista sur la

discrétion à observer et on lui recommanda de ne pas faire allusion, dans ses réponses, au for intérieur, ce que mgr del Portillo observa scrupuleusement tout au long de sa déclaration (Prot. N. 1339-18/982).

- **20 juillet 1982**: on autorise certains témoins à répondre par écrit aux interrogatoires (Prot. N. 1339-22/982).
- Le 25 janvier 1983 , Jean Paul II promulgue la Constitution apostolique Divinus perfectionis Magister , qui réforme les procédés en vigueur pour les Causes des saints, et le 7 février apparaissent les Normes d'application. La nouvelle normative établit qu'avant d'introduire une Cause, l'Ordinaire compétent doit procéder à l'examen théologique des écrits publiés du Serviteur de Dieu. Le tribunal fit une interprétation exigeante de cette

norme, considérant que, bien que la cause fut déjà introduite, l'étude théologique des œuvres pouvait éclairer ultérieurement la personnalité spirituelle de mgr Escriva. De ce fait, le 9 mai 1983, il désigne deux Censeurs théologiens qui remettent leurs avis un an plus tard. Peu après, le tribunal nomme deux autres Censeurs pour les écrits inédits, qui émettront leur avis en octobre 1986.

Les procès verbaux ont été recueillis en 27 volumes, dont 14 (7.000 pages au total) comprennent les témoignages des procès. Les autres sont des documents et des écrits du Serviteur de Dieu.

Le procès madrilène eut lieu du **18** mai 1981 au 26 juin 1984, avec 606 séances, auxquelles les 5 membres du tribunal, au complet, ont toujours assisté. On a écouté 60 témoins : 2

archevêques, 6 évêques, 17 prêtres, 3 religieuses, 30 laïcs (dont 8 n'étaient déjà plus des fidèles de l'Opus Dei). La plupart des témoins n'était pas de l'Opus Dei. Durant l'instruction du procès, un nouvel archevêque de Madrid fut nommé, le cardinal Angel Suquía. Il a prêté serment en tant que Président du tribunal et en a confirmé tous les membres, le 11 juin 1983.

Parmi les facultés accordées par la Congrégation au Tribunal de Madrid, il y a celle d'en exclure un témoin, sur la liste des témoins proposés par la Postulation, considéré non idoïne (Prot. N. 1339-28/984, du **10 février 1984**).

Les procès verbaux, recueillis dans 11 volumes, avec à peu près 4.500 pages, ont été déposés à la Congrégation pour les causes des saints, le **28 juin 1984** et scellés, jusqu'à la conclusion de l'autre procès.

3) Phase d'étude

10 novembre 1986 : La Congrégation pour les causes des saints procède à décacheter les procès verbaux des deux procès.

13 janvier 1987, la Congrégation désigne le Père Ambroise Eszer, O.P, comme Rapporteur de la Cause du fondateur de l'Opus Dei.

3 avril 1987 : La Congrégation conclut son étude sur le respect des normes et des praxis en vigueur tout au long de l'instruction du procès. Ensuite, la Congrégation émet le décret de validité.

Puis, elle remet au postulateur un exemplaire certifié conforme des procès verbaux, afin qu'il élabore la Positio super vita et virtutibus, sous l'orientation et le contrôle du rapporteur qui devra réviser et approuver tout ce que le postulateur rédigera.

Juin 1988: Le postulateur remet à la Congrégation la *Positio super vita et virtutibus*, c'est-à-dire l'exposé systématique des preuves de la sainteté du serviteur de Dieu découlant des déclarations des témoins et de la documentation historique recueillie lors de l'investigation (on a trouvé des documents dans 390 archives publics et privées).

La *Positio* tient en 4 volumes, avec presque 6.000 pages:

- L' *informatio* , avec l'histoire de la Cause, la présentation et l'appréciation des sources, une étude sur la renommée de sainteté et ses assises, les avis des Censeurs.
- Le *Summarium* , sans les commenter, qui reprend les sources

(témoignages et documents) que la Postulation estime être les plus importantes, pour ou contre la Cause, de sorte que les consulteurs puissent se faire un avis circonstancié, parallèle à l'exposé du postulateur.

- La Biographia documentata qui reconstitue la vie du Serviteur de Dieu selon une rigoureuse méthodologie historique-critique : toute affirmation est étayée par des sources documentaires précises, que l'on compare de façon critique pour en apprécier la fiabilité.
- Le Studium criticum super heroicitate virtutum, qui applique la méthode scientifique à l'examen des vertus théologales et morales, en chacune de ses actions, afin de déterminer si le serviteur de Dieu a atteint le degré héroïque dans leur exercice.

19 septembre 1989 : après une étude d'un an et demi, les Consulteurs

théologiens désignés par le Promoteur général de la Foi, réunis en congrès, donnent leur avis. Avec une majorité de 7 sur 8, le Congrès émit un avis positif.

20 mars 1990: la Congrégation plénière des cardinaux et des évêques, membres de la Congrégation pour la cause des saints, se réunit, afin de déterminer, en assemblée, l'héroïcité des vertus de mgr Josémaria Escriva. Le rapporteur en est le cardinal Edouard Gagnon (désigné le 10 novembre 1989: Prot. N. 1339-48/49). Le vote est positif, à l'unanimité.

9 avril 1990 : le saint-père accueille et ratifie cette décision. En sa présence, est lu le Décret *super* heroicitate virtutum . Le serviteur de Dieu reçoit le titre de Vénérable. Il vient de faire ainsi un premier pas vers les autels.

4) Vers la béatification

Le miracle retenu pour la béatification du Vénérable Josémaria Escriva de Balaguer avait eu lieu en juin 1976, un an après sa mort. Il s'agit de la guérison soudaine, parfaite et durable de sœur Concepción Boullón Rubio, une religieuse carmélite de la Charité, de 70 ans, qui souffrait d'une maladie que le Conseil Médical de la Congrégation pour les causes des saints qualifia de « lipocalcinogranulomatose tumorale dans un sujet de race blanche, avec des localisations multiples, douloureuses et invalidantes, atteignant la taille d'une orange à l'épaule gauche et d'état cachectique chez un patient souffrant d'un ulcère gastrique, avec une hernie hiatale compliquée par une grave anémie hypochromique ». Aucun traitement médical n'avait été suivi. Ce n'était pas la malade qui avait demandé sa

guérison au fondateur de l'Opus Dei mais ses sœurs, vivant à Teruel.

La guérison avait eu lieu au couvent de San Lorenzo del Escorial. L'ordinaire compétent était donc l'archevêque de Madrid, cardinal Vicente Enrique y Tarancón. Voici les démarches concernant l'investigation canonique.

18 septembre 1981 : le vicepostulateur, l'abbé Benito Badrinas Amat, remet à l'archevêque un rapport complet sur la guérison, en lui demandant d'entamer le procès d'investigation à la curie de Madrid.

1er octobre 1981 : l'archevêque de Madrid demande à la Congrégation pour les causes des saints, le nihil obstat pour instruire le procès *super miro* correspondant.

6 novembre 1981 : rescrit de la Congrégation autorisant l'instruction du procès.

14 novembre 1981 : la Congrégation fait parvenir au tribunal de Madrid les instructions et les interrogatoires du procès.

12 décembre 1981 : le vicepostulateur envoie à l'archevêque de Madrid le supplex libellus, les Articles du Postulateur et la liste des témoins qu'il appelle à témoigner, en demandant le début du procès.

18 décembre 1981 : le cardinal Enrique y Tarancón émet un décret de nomination des membres du tribunal et fixe au **21 janvier 1982** la première séance du procès.

3 avril 1982 : le procès est clôturé après 19 séances.

5 avril 1982 : on dépose les procès verbaux à la Congrégation des causes des saintes, où ils seront scellés, jusqu'à la promulgation du décret sur l'héroïcité des vertus, car la praxis prévoit qu'on n'étudie pas le possible miracle avant sa promulgation. En revanche, il est tout à fait normal que, ne *pereant probationes*, l'instruction du procès — qui n'est pas en elle-même un avis, mais seulement le recueil des preuves pour un avis futur —, puisse être faite en même temps que l'étude des vertus.

9 juillet 1982 : la Congrégation autorise l'ouverture du procès.

30 novembre 1984 : la Congrégation pour les causes des saints décrète la validité formelle du procès, sans que l'étude de son objet ne commence encore.

30 juin 1990 : trois mois après la promulgation du décret *super virtutibus* , le conseil médical de la congrégation pour les causes des saints se réunit et, à l'unanimité, affirme que la guérison de sœur Concepción Boullón Rubio n'a aucune explication scientifique.

14 juillet 1990 : le Congrès des consulteurs théologiens en conclut, à l'unanimité aussi, que cette guérison, scientifiquement inexplicable, doit être attribuée à l'intercession du Vénérable Josémaria Escriva de Balaguer.

18 juin 1991 : la Congrégation ordinaire des cardinaux et des évêques confirme les décisions des médecins et des théologiens.

6 juillet 1991 : le décret *super miro est* promulgué en présence du saintpère.

3 octobre 1991 : le cardinal Angelo Felici, Préfet de la Congrégation pour les causes des saints rend publique la date de la béatification.

17 mai 1992 : Place Saint Pierre, à Rome, le pape Jean Paul II béatifie solennellement Josémaria Escriva de Balaguer et Joséphine Bakhita, une religieuse canossienne, née au Soudan. Le lendemain, devant une foule de fidèles présents Place Saint Pierre pour une audience, le saintpère affirme : « La béatification de Josémaria Escriva de Balaguer vous a comblés de joie, car vous êtes certains que son élévation à la gloire des autels apportera un grand bien à l'Église. Je partage, moi aussi, cette confiance »

5) Vers la canonisation

En novembre 1992, eut lieu le miracle qui conduisit à la canonisation du bienheureux Josémaria Escriva. Il s'agissait de la guérison d'une maladie que le Conseil Médical de la Congrégation pour les causes des saints diagnostiqua ainsi: « cancérisation de radiodermite chronique cancérisée en sa 3ème phase, en phase d'irréversibilité ».

Le docteur Manuel Nevado Rey en est le protagoniste. Traumatologue,

de 60 ans, vivant à Almendralejo (Badajoz), après de longues années d'exercice de la chirurgie, exposé aux rayons X, il avait contracté cette maladie professionnelle qui, fin 1992, s'était énormément aggravée. En novembre, le docteur Nevado fit la connaissance d'un fidèle de la Prélature qui lui remit une image avec la prière au bienheureux Josémaria Escriva en lui suggérant de lui demander sa guérison personnelle. Le malade le fit et 15 jours après ses mains retrouvèrent leur aspect normal, sans aucun traitement médical préalable.

La littérature scientifique universelle ne fait état d'aucun cas de radiodermite ayant disparu ou régressé spontanément. Le procès de cette guérison extraordinaire se tint à la Curie épiscopale de Badajoz. Voici ses étapes les plus importantes : **30 décembre 1993** : *supplex libellus* du postulateur à l'évêque de Badajoz, afin qu'il procède à l'ouverture du procès *super miro* .

11 mars 1994: nomination du vice-postulateur.

30 avril 1994 : à la demande de l'évêque, le vicaire judiciaire du diocèse de Badajoz écrit au professeur de pathologie médicale de l'Université de Badajoz, pour lui demander une expertise préalable. La réponse est rapide et positive.

9 mai 1994 : l'évêque nomme les membres du tribunal et en convoque la première séance, le **12 mai** .

Le procès est clôturé le **4 juillet 1994**, après 21 séances.

7 **juillet 1994** : les procès verbaux sont déposés à la Congrégation pour les Causes des saints.

26 janvier 1996 : la Congrégation procède à décacheter les procès verbaux du procès.

7 **mars 1996** : le postulateur demande qu'on étudie la validité du procès.

26 avril 1996 : la Congrégation décrète sa validité.

10 juillet 1997 : le Conseil Médical se réunit et déclare, à l'unanimité, que la guérison est scientifiquement inexplicable.

9 janvier 1998 : le Congrès des consulteurs théologiens confirme, à l'unanimité, que la guérison ne peut être attribuée qu'à l'intercession du bienheureux Josémaria Escriva de Balaguer.

3 août 2001 : la Congrégation pour les causes des saints nomme le cardinal Pio Laghi rapporteur de la réunion plénière qui discutera de la guérison du docteur Nevado.

21 septembre 2001 : au vu des conclusions des médecins et des théologiens, la Congrégation plénière des cardinaux donne, à l'unanimité, elle aussi son avis positif sur le caractère miraculeux de la guérison.

20 décembre 2001 : promulgation, en la présence du saint-père, du décret *super miro* .

26 février 2002 : Consistoire ordinaire public, au cours duquel le pape annonce que la canonisation du bienheureux Josémaria Escriva de Balaguer, fondateur de l'Opus Dei, aura lieu le 6 octobre 2002 .

6 octobre 2002 . Rome, place Saint Pierre : canonisation de Josémaria Escriva de Balaguer, devant une foule immense de fidèles de 94 pays. Plus de 50 cardinaux et 500 évêques y assistent. Le lendemain, au cours

de l'audience accordée aux participants à la canonisation, le pape définit saint Josémaria comme « le saint de l'ordinaire », « convaincu que pour celui qui vit dans une optique de foi, tout est occasion de rencontre avec Dieu, tout devient un encouragement à la prière. » Et il souligne avec fermeté combien il a servi tout homme, ce qui est « manifeste dans la magnanimité avec laquelle il donna naissance à tant d'œuvres d'évangélisation et de promotion humaine en faveur des plus pauvres. » Et de conclure, en invitant les assistants à imiter son exemple d'amour pour l'Église.

«Anuario de historia de la Iglesia», XII (2003)

(*) Mgr Alvaro del Portillo fut nommé prélat lors de l'érection de l'Opus Dei en prélature personnelle, le 28 novembre 1982. pdf | document généré automatiquement depuis https:// opusdei.org/fr/article/developpementchronologique-de-la-cause-decanonisation/ (15/12/2025)